

Règlement – A Hum de Claracq

Date : 22 août

Lieu : Claracq (départ devant la salle des sports)

Départ : 18h00

Retrait des dossards : à partir de 17h00

Article 1 – Épreuves

- Course chronométrée de 10 km.
- Run & Bike chronométré de 10 km.
- Marche de 6 km.

Article 2 – Inscriptions et aptitude

Les inscriptions s'effectuent exclusivement sur la plateforme Pyrénées Chrono. Toute inscription est personnelle et ne peut être cédée.

Les dossards sont à retirer à partir de 17h00 le jour de l'événement.

Chaque participant s'engage à être apte à pratiquer l'activité choisie et à respecter la réglementation en vigueur (certificat médical/PPS), ainsi que les consignes de l'organisation.

Article 3 – Ravitaillement et sécurité

Deux points de ravitaillements seront prévus sur le 10km, un sur la marche de 6km, ainsi qu'un autre à l'arrivée.

Un service de secours et des signaleurs seront présents sur le parcours.

Les participants doivent respecter le balisage, les bénévoles et le code de la route lorsque le parcours emprunte des voies ouvertes.

Article 4 – Assurance et responsabilité

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile. Les participants sont responsables de leur propre assurance individuelle.

Article 5 – Droit à l'image

En participant, chacun autorise l'utilisation de son image prise durant l'événement à des fins de communication de l'organisation.

Article 6 – Acceptation

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.